

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 14 MARS 2013

DECISION

Numéro 13 – 03 – 028

Décision 10 : Approbation de l'avant projet définitif (APD) concernant l'opération d'extension du centre technique du matériel départemental.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire s'est réuni le jeudi 14 mars 2013 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (3 membres présents sur un total de 5 administrateurs)

Étaient présents : Messieurs Monsieur Jean-Paul Burdin (Vice-président), André Cellier (Vice-président); Claude Giraud (Vice-président).

Étaient excusés : Madame Nadia Sémache ; Monsieur Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Vice - Président :

Le cabinet d'architectes GIRERD MASSART, maître d'œuvre, a remis l'Avant Projet Définitif, après concertation avec les personnels et leur encadrement.

Le projet initial prévoyait l'extension de la partie magasin général, dans le cadre d'une nouvelle organisation de la gestion des tenues d'intervention et de certains matériels, basée sur l'échange des biens usagés, et qui doit déboucher à terme sur des économies budgétaires. Il s'agissait de prévoir une surface supplémentaire permettant de constituer un stock centralisé pour l'habillement et les matériels.

Après une nouvelle analyse des besoins, le magasin général pourrait également accueillir en son sein la pharmacie à usage interne qui, réglementairement, ne peut pas être maintenue dans ses bureaux actuels au 1^{er} étage du centre départemental. En effet, elle ne dispose pas de locaux configurés comme la réglementation le prévoit: sas de livraison, zones de départ, zone climatisée....

Il est donc proposé de profiter des travaux d'extension du magasin général pour réserver d'ores et déjà un emplacement pour la pharmacie intérieure, sachant que son aménagement interviendrait dans les années à venir.

L'APD intègre donc cette évolution de la manière suivante :

⇒ Une extension projetée de 300 m² serait positionnée derrière le magasin actuel. L'aménagement de la zone de stockage actuelle impliquerait le déplacement au 1^{er} étage des vestiaires et sanitaires des agents (logisticiens et mécaniciens) pour permettre la création de deux bureaux et d'une zone d'accueil. La construction d'un plancher sur la zone entretien des tuyaux permettrait d'augmenter la partie stockage.

⇒ Un espace de 200 m² sur 2 niveaux serait libéré dans la partie actuelle du magasin et permettrait d'installer plus tard la pharmacie à usage interne.

L'estimation globale du projet remis par l'équipe de maîtrise d'œuvre est de 395 000 € HT en valeur février 2013. Compte tenu des éléments ci-dessus et de l'actualisation des prix, le montant global de l'opération s'élèverait à 560 000 € TTC contre 440 000 € TTC prévus initialement.

Cette nouvelle estimation budgétaire devrait être précisée après la consultation des entreprises qui aurait lieu en juin prochain.

Il convient de souligner que le projet de réservation d'une zone au sein du magasin général destinée à la pharmacie à usage interne, permettra à terme de réaliser des économies, en comparaison avec l'autre alternative consistant à construire un nouveau bâtiment pour cette activité.

**Vu le rapport présenté par le Vice-président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve l'avant projet définitif concernant l'opération d'extension du centre technique du matériel départemental, sous réserve de la décision du conseil d'administration de porter l'autorisation de programme de 440 000 € à 560 000 €.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT